

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le professeur d'Éducation Physique et Sportive peut adapter son enseignement de façon à ce que tout élève puisse y participer en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles

Je soussigné (e), docteur en médecine,

Lieu d'exercice

Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève :

Nom, prénom

Né(e) le

Et constaté ce jour que son état de santé entraîne :

Une inaptitude totale du au inclus

Une inaptitude partielle du au inclus

Dans ce cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

• A des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture)

.....

• A des types d'efforts (musculaires, cardio-vasculaires, respiratoires)

.....

• A la capacité à l'effort (intensité, durée)

.....

• A des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions Atmosphériques)

.....

• Autres

.....

• Parmi les APSA ci-dessous programmées dans le cadre de l'EPS, merci de préciser si elles doivent être :
AUTORISE – AMENAGE – CONTRE INDIQUE

GROUPES D'ACTIVITES	ACTIVITES	AVIS MEDICAL
Les activités athlétiques		
Les activités de natation sportive		
Les activités physiques de pleine nature ou en reproduisant les conditions		
Les activités gymniques		
Les activités physiques artistiques		
Les activités de coopération et d'opposition: les sports collectifs		
Les activités d'opposition duelle: les sports de raquette		
Les activités physiques de combat		
Les activités de développement et entretien de soi		

Date, signature et cachet du médecin :